

CIBLE

Hérédité

Chargé des Affaires africaines, M. Guy Penne a quitté ses fonctions. Un des fils de F. Mitterrand, Jean-Christophe, le remplace. Favoritisme vulgaire ? Peut-être. Mais on peut aussi considérer que le Président cherche à consolider les relations entre la France et l'Afrique. Certes, des accords existent, des conférences internationales ont lieu. Mais il manque l'élément affectif et direct qui permet d'approfondir ces relations. C'est cet élément qui permet à l'Angleterre de maintenir son lien avec le Commonwealth, grâce à la présence physique de la Reine et de ses enfants. Malgré nos ambassades, malgré nos contrats, nous ne parvenons pas à établir un lien de cette nature - le plus simple et le plus solide qui soit.

D'où le recours à des expédients. Faute de bénéficier du principe héréditaire, on tente de retrouver son efficacité propre par des choix qui l'évoquent ? Pourquoi pas ? Mais, plutôt que cette imitation, mieux vaudrait la monarchie elle-même. La relation amicale serait ainsi fondée dans la durée, que ni le Président élu pour sept ans ni son fils ne sont capables d'assurer.

POLITIQUE ETRANGERE

La nécessité d'un arbitre



Histoire

La Révolution et les pauvres

(p. 8)

Nationalité

Insertion ou explosion

(p. 6-7)

« ROYALISTE »
C'EST
CAPITAL !



CONSERVEZ-LE ...

dans nos superbes reliures à tringles, en pleine toile bleue - inscription or : « Royaliste » - pouvant contenir 52 numéros du journal (deux ans).

BON DE COMMANDE

Nom/Prénom :

Adresse :

commande reliures pour « Royaliste » au prix de 50 F + port 15 F = 65 F pièce
(Règlement à l'ordre de « Royaliste »).

SAGESSE

Bien que je n'aie, en matière politique, aucune opinion bien arrêtée - mais plutôt une sensibilité, dite « de gauche » - je tiens à vous exprimer toute ma sympathie pour votre bi-mensuel « Royaliste » : incontestablement il porte la question politique à un niveau plus profond, plus élevé qu'il n'est coutume de la voir posée (quand elle l'est...) de sorte que ses articles respirent une sagesse aujourd'hui assez rare.

A.M. (94)

SYNTHESE

Je renouvelle mon abonnement à « Royaliste ». La nouvelle formule me paraît plus agréable, plus lisible et plus claire que l'ancienne.

Si je ne partage pas la totalité de vos points de vue, il me paraît intéressant d'avoir un bi-mensuel de réflexion qui fait participer les philosophes ou

autres hommes d'esprit à la vie de la Cité. Face à la sur-information parfois tendancieuse et à la prolixité de certains journaux ou revues, il est réconfortant d'avoir une synthèse qui pour engagée qu'elle puisse être, sert de fil conducteur à la fois à l'actualité mais aussi aux

mouvements en profondeur qui affectent notre société et qui ne sont pas toujours bien perçus.

J'ai pu sentir à la lecture de quelques numéros que vous m'avez fait parvenir, combien « Royaliste » me manquait.

M.D.
(Angers)

COLLEGE DE FRANCE

Vous avez bien voulu m'envoyer quelques numéros de « Royaliste », qui se lisent avec intérêt et sympathie. Soyez-en remerciés. On ne le sait que trop, les opinions politiques sont incertaines; pour ma part, je n'ai jamais pu m'en faire de positives. En revanche, je sais très bien ce que je déteste: par exemple les revues néo-fascistes, et l'antisémitisme, qu'il soit plébien ou que ce soit celui des notables.

Or vous n'avez rien à voir avec ce péché originel de l'Action française. Vous ne sauriez croire avec quel soulagement, qui a éclairé cette journée, un homme de ma génération (je suis né en 1930) a constaté que vous aviez eu la

générosité et le courage de rompre avec la tyrannie sèche de l'ordre chère à Maurras, avec son cynisme voltairien, et surtout, avec son antisémitisme. Bravo.

Votre pensée, qui a de la fraîcheur (c'est un éloge, comme quand on emploie ce mot pour un artiste), de l'originalité, est précise, raisonnée, non démagogique. Nul ne peut deviner quel bien l'avenir nous réserve, mais vous avez su rompre avec le mal. Vous êtes des gens avec qui on peut discuter (on ne ferait certes pas avec « Le Figaro » ou Alain de Benoist, etc.) et dont on a plaisir à serrer la main.

Cordialement,

Paul Veyne
(Professeur au Collège de France)

royaliste ♦

SOMMAIRE : p.3 : Confusion verbale - L'accord peau de chagrin - p.4 : Droits de l'Homme - Un débat manqué - p.5 : Gorbatchev, chapeau ! - p.6-7 : Nationalité : insertion ou explosion - p.8 : La révolution et les pauvres - p.9 : La psychanalyse au risque de la Bible - p.10 : Même les tueurs ont une mère - p.12 : Coexister dans les crises ?

REDACTION - ADMINISTRATION
17 rue des Petits-Champs 75001 Paris
Tel. : (1)42.97.42.57
Directeur de la pub. : Yvan AUMONT
Comm.Parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (55 F), 6 mois (105 F), un an (180 F), de soutien (300 F)*

(*) Encadrez la formule de votre choix

NOM : Prénom :

Adresse :

Profession : date de naissance :

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

N'importe quoi

Confusion verbale

L'incohérence des propos est-elle un signe de confusion mentale ou une méthode de gouvernement ?

Nous avons suffisamment dénoncé les incohérences, les contradictions et les improvisations du premier gouvernement Mauroy pour pouvoir souligner, sans être accusé d'esprit partisan, celles qui marquant la politique de l'actuel gouvernement.

A la confusion diplomatique évoquée dans l'éditorial de ce numéro, il faut ajouter celle qui préside à la politique d'expulsion, puisque le ministère de l'Intérieur et le secrétariat aux Droits de l'Homme ne semblent pas sur la même longueur d'ondes. En économie, les dissensions entre M. Balladur et

prisonniers ont la radio, comme la situation est explosive, il ne fait pas de doute que, inadvertance ou manoeuvre, M. Chalandon joue avec le feu. La drogue ? On entend d'abord des déclarations fracassantes, qui annoncent une politique de répression à l'encontre de personnes considérées comme des délinquants. Puis M. Chalandon jure qu'on l'a mal compris, avant de déposer un projet de loi qui prévoit l'internement d'office des drogués à la demande de leur famille. Ce qui promet nombre d'injustices. Le code de la nationalité ? Le ministre évoque la nécessité du serment,



■ Chalandon un expert en contradictions

M. Seguin sont notoires et, d'autre part, il n'est pas rare que M. Chirac tienne, dans le même domaine, des propos pour le moins aventureux.

Mais la palme revient à M. Chalandon, qu'il s'agisse des prisons, de la drogue ou de la réforme du code de la nationalité. Les prisons ? Un beau matin, le Garde des Sceaux envisage la libération de 8.000 prisonniers, mais dès l'après-midi son ministère donne une sorte de démenti. Comme les

puis revient sur son idée, avant de se heurter à l'avis défavorable du Conseil d'Etat sur les principales dispositions du texte de loi. Que va-t-il maintenant inventer ?

Pourquoi ces incohérences ? M. Chalandon ne connaît-il pas le fond des questions qu'il est censé résoudre, ou bien veut-il désorienter l'adversaire ? La question reste posée.

Sylvie FERNOY

Syndicats

L'accord peau de chagrin

Les défections successives qui sont intervenues lors de la signature de l'accord sur les procédures de licenciement sont le reflet d'un malaise social profond.

Dans cette bataille, les organisations syndicales ont dû céder beaucoup de terrain. Le contrôle, qu'elles réclamaient, des procédures de licenciement « par l'autorité administrative compétente », à caractère plus ou moins « suspensif » a été abandonné. Il aurait pourtant constitué une atténuation à la suppression de l'autorisation administrative préalable. Les organisations qui ont signé l'accord (CFTC, CFDT, FO) l'ont fait principalement dans le but de réduire les inégalités entre salariés des petites et des grandes entreprises : tout salarié licencié pourrait obtenir un congé de conversion (70% du salaire pendant 5 mois, assortis d'une formation).

Du côté des syndicats ouvriers, si l'opposition de la CGT est trop systématique pour surprendre, celle de la CGC, pourtant très attachée à la politique contractuelle, est plus significative. Mais, de manière générale, on observera que les syndicats qui ont accepté l'accord l'ont fait sans enthousiasme, le dos au mur et face à un gouvernement qui, prisonnier du sacro-saint « libéralisme », est beaucoup plus favorable aux sirènes patronales. Le deuxième élément qui frappe l'observateur est constitué par la division, l'éclatement qui touche les deux camps en présence. A cet égard, l'exemple de la CGC est très

clair : alors que ses négociateurs persistent à déclarer que le texte était acceptable, son comité fédéral rejette la signature à la majorité des deux tiers.

L'autre camp doit faire face aux mêmes difficultés. A l'intérieur du CNPF l'unanimité ne règne pas, et la FNTF exprime ouvertement son désaccord. Il faut d'ailleurs noter que le CNPF estime, contrairement aux syndicats avec lesquels il a pourtant paraphé le même texte, que le financement des contrats de conversion ne s'impose pas dans les entreprises de moins de 10 salariés. Il s'agit là d'une mise en cause de ce qui fut la principale motivation des organisations ouvrières signataires. Quant à la CGPME, elle a fait hypocritement savoir que « malgré un préjugé favorable » elle ne signait pas « pour l'instant ». C'est là encore le secteur-clef des petites entreprises qui est concerné.

Cet accord ambigu est intervenu laborieusement, dans un climat de confusion, avec des organisations divisées et incertaines de leur base. Sa portée s'en trouve diminuée d'autant. Devant les interprétations contradictoires M. Seguin ne pourra donc se contenter de l'entériner. Il devra montrer de quel côté il penche.

Alain SOLARI

**Participez à la souscription
c.c.p. Royaliste 18 104 06 N**

1789

Un débat manqué

«Vive le Roi, à bas le Roi !» Tel était le thème, fin octobre, d'un numéro d'«Apostrophes». Annonçant il y a peu l'arrivée de la mode monarchiste, nous prévenions que, comme toute autre, celle-ci se ferait pour de bonnes et de mauvaises raisons, à partir de bonnes et de mauvaises passions.

L'émission de Bernard Pivot, diffusée le 31 octobre sur Antenne 2, a justifié cette prévision. Si Thierry Ardisson, auteur d'un «Louis XX», a montré avec pertinence l'actualité de la monarchie, son rejet du comte de Paris au nom du «prétendant» espagnol montrait une méconnaissance totale des principes de la légitimité: la transmission héréditaire, qui désigne sans conteste le comte de Paris, est une disposition au service de la communauté nationale, dans le cas de la branche espagnole, ce service fait, depuis plusieurs siècles, singulièrement défaut !

Quant au match entre Pierre Chaunu et Max Gallo, il constituait la dix millièmes reprise d'une très vieille pièce, où les acteurs rejouent les guerres civiles du passé avec une passion non feinte et nombre d'arrière-pensées politiques. Si ce débat est le prototype de ceux qui seront organisés à l'occasion du bicentenaire de 1789, nous perdons l'occasion d'une vraie réflexion sur la Révolution française, et toute chance d'assumer enfin cet événement.

Reste à espérer que l'anachronisme des passions les feront s'épuiser rapidement, et que la parole sera donnée à ceux qui entendent seulement faire leur métier d'historien.

Yves LANDEVENEC

Francophonie

Les frontières éclatées

Le troisième festival de la francophonie vient de s'achever à Limoges, qui a reçu à cette occasion la visite du Nobel de littérature. Il fut créé il y a trois ans déjà par le metteur en scène Pierre Debauche, qui avait alors pris en charge la vie théâtrale limougeaude. Pari audacieux mais désormais réussi : faire durant quinze jours de Limoges la capitale de la francophonie, en y invitant des troupes d'Afrique, de Québec, de Belgique, de France et d'ailleurs, à présenter leurs pièces, des concerts, à se rencontrer pour échanger... La démarche artistique s'accompagne d'une réflexion intellectuelle par le biais de colloques de l'«Université de la francophonie» mise en place par le professeur Grassin à l'UER des Lettres de Limoges, et par celui de diverses conférences, rencontres et articles de fond dans la presse.

L'importance de ce festival fut soulignée dès le début par Philippe de Saint Robert qui préside, dans des conditions souvent difficiles, aux destinées du Commissariat Général à la langue française.

À l'heure où le terrorisme a bouleversé l'opinion publique et où les frontières françaises se font plus difficile à franchir, il est bon qu'un tel lieu d'échanges existe, autour de la langue française, pour recréer une forme de convivialité. Comme en Italie où après les différentes vagues de terrorisme, les Italiens avaient multiplié festivals et concerts en plein air, comme pour conjurer le sort, et opposer la chaleur d'une culture à l'atrocité. Le festival de Limoges s'inscrit dans le même esprit. À l'heure où la France peut avoir la tentation de se replier sur elle-même, il est bon que la francophonie fasse éclater les frontières.

Laurent BOURDELAS

À lire le numéro spécial de la revue ANALOGIE (13 rue du Mal Juin, Limoges) consacré au festival, qui paraîtra en janvier 1987. Prix 25 F.

Droits de l'homme en bref

■ L'Afrique du Sud a été exclue de la Croix-Rouge, lors de la dernière Assemblée générale de Genève. Passé peut-être le premier mouvement de satisfaction de voir dénoncer le régime sud-africain, personne ne peut être heureux de cette mesure qui compromet l'action de la Croix-Rouge, dans ce pays, mais aussi dans le reste du monde, essentiellement composé de régimes ne respectant pas les droits de l'homme.

■ Dirigeant de l'UNITA, mouvement de résistance anti-marxiste en Angola, Jonas Savimbi a été mal reçu par le Parlement européen, rapidement par le gouvernement français (F. Léotard et J. Toubon), et finalement pas reçu du tout en Grande-Bretagne. Les opposants à sa tournée en Europe étaient les idéologues de gauche pour qui la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud justifie l'invasion de l'Angola par les Cubains, les marchands qui veulent continuer leurs échanges (pétrole) avec le régime de Luanda, les stratèges qui pensent que s'opposer aux visées soviétiques en Angola, c'est risquer une pression accrue dans l'Afrique sous notre protection.

■ Réunis en colloque à Paris le 29/10/86, des «nouveaux philosophes» (Glucksmann, B.H. Lévy...), des «médecins sans frontières» (Brauman, Kouchner...), des hommes politiques se sont interrogés sur l'aide humanitaire fournie récemment par l'Occident à l'Éthiopie. Cette aide pour combattre la famine a aussi servi à amplifier la collectivisation par le transfert massif de populations. Faut-il continuer à collaborer avec les bourreaux pour sauver certaines de leurs victimes ? «Car l'utopie meurtrière est en marche, et l'aide internationale aveugle la fait passer à la vitesse supérieure». Malgré les polémiques sur ce que l'on pouvait accepter et ce que l'on devait refuser, au risque de devoir abandonner les victimes à leur triste sort, la conclusion (Laurent Fabius, Claude Malhuret) fut modérée, réaliste, à l'image d'une France où les débats idéologiques ne sont plus de mise.

Laurent Joffrin a donné à ce sujet un remarquable éditorial («Libération, 30/10/86») sur la fin du tiers-mondisme et de «l'idée d'une solidarité nécessaire avec un camp so-disant progressiste...» mais sur la nécessité de fournir une aide humanitaire, sous surveillance, aux peuples soumis aux dictatures, en rappelant que «la démocratie n'est pas un produit de luxe réservé à l'Occident replet, et donc qu'on est fondé, sans être taxé d'ethnocentrisme, à poser au sud quelques questions sur ce point».

■ Le projet de loi portant réforme du code de la nationalité constitue une grave régression. En remettant en cause le droit du sol, il revient sur un principe très ancien dans notre droit, constamment réaffirmé par la tradition républicaine. Son adoption ramènerait plus de cent ans en arrière une législation qui a contribué à façonner le visage actuel de la France.

Les mesures proposées excluent de l'acquisition de plein droit de la nationalité française des enfants étrangers, nés en France et qui y résident. Désormais, ces jeunes devront réclamer la nationalité française qu'ils ne pourront obtenir qu'à des conditions très sélectives et après une longue procédure conclue par un serment inutile et vexatoire.

Les conjoints de Français seront soumis aux incertitudes et à l'arbitraire de la procédure de naturalisation. Ce projet frappe ainsi de suspension tout mariage mixte.

Il est faux de prétendre que ces mesures ont pour vocation «d'éviter d'intégrer des personnes qui ne le souhaitent pas ou n'en ont pas conscience», de «moraliser les possibilités d'acquisition de la nationalité» ou de faire obstacle à «des actions frauduleuses».

Ces dispositions sont indissociables de la loi du 9 septembre 1986 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers dont l'application massive et sans retenue montre que nous ne nous étions pas trompés en dénonçant les dangers qu'elle faisait courir aux droits des immigrés et aux libertés publiques. La réforme du Code de la Nationalité que rien ne justifiait n'est qu'une nouvelle concession aux discours racistes et xénophobes. Les mesures proposées exclueront de la nationalité, donc livreront à l'arbitraire administratif et policier, des jeunes nés en France, y ayant toujours vécu, éduqués dans ce pays, essentiellement au motif que leur «sang» n'est pas français; comme si le fait d'être né et d'avoir été élevé dans un pays ne créait pas de liens aussi forts que la circonstance d'être né d'un père ou d'une mère qui en a la nationalité.

De telles dispositions, si elles étaient votées, viendraient renforcer encore la situation et le sentiment d'inégalité et de précarité des populations immigrées. Elles visent particulièrement des jeunes insérés par l'école ou par des liens familiaux avec des Français. Leur retirer la certitude d'acquisition de la nationalité française, c'est accroître les difficultés d'insertion, c'est donc prendre le risque de déstabiliser la société tout entière.

(Ce texte a été élaboré et signé par plus de 100 organisations, dont la Nouvelle Action Royaliste).

Est/Ouest

Gorbatchev, chapeau !

On s'attendait généralement à ce que ce « pré-sommet » se terminât sans grand résultat mais aussi sans drame. C'est le contraire qui s'est produit: on a presque cru avoir abouti sur quasiment tous les sujets; on a considéré l'issue finale comme « dramatique ». Ce « retournement » est entièrement l'œuvre de la grande habileté diplomatique des Soviétiques.

On a avancé très facilement au départ: parce que Gorbatchev a laissé croire à Reagan que son objectif était l'Initiative de Défense Stratégique. L'Américain l'attendait là. Les armements stratégiques, les euromissiles ou « forces nucléaires intermédiaires », ont passé d'autant plus aisément que Reagan pensait que le plat de résistance était ailleurs. Gorbatchev a encore plus habilement maintenu cette ligne lorsqu'on en vint effectivement à discuter de l'IDS et dans ses déclarations après « l'échec ». En agissant ainsi, il se permettait d'empocher un plus grand nombre de concessions sur les autres sujets et de continuer à se faire prier à Genève de « découpler », c'est-à-dire de ne pas faire de la renonciation à l'IDS la condition sine qua non de son acceptation des concessions américaines sur les FNI. Or tout laisse penser que le sujet qui tenait le plus à cœur à Gorbatchev était les FNI. Il ne se fait que peu d'illusions sur l'état d'avancement de l'IDS et d'ailleurs sur un conflit global entre les deux super-puissances. En revanche, l'Europe occidentale est une proie de choix pour le « grignotage ».

Second acte, seconde habileté: on avait conseillé à Reagan de se préparer à ne pas conclure d'accord à Reykjavik, de ne pas soulever trop d'espoir

Avec un peu de recul, on peut aujourd'hui affirmer que Reykjavik a été pour Reagan une journée des dupes. Il s'est sans doute avancé imprudemment, mais la diplomatie soviétique a aussi révélé son incontestable maîtrise.



dans l'opinion, de relativiser la rencontre qualifiée de « préliminaire », d'« exploratoire ». Gorbatchev a réussi à bouleverser ces sages préparatifs, en convainquant les Américains d'abord de tenir un vrai sommet, ensuite que tout était possible. Après quoi, il lui suffisait de laisser tomber le couperet d'un simple « niet » sans phrase pour dégonfler la baudruche. L'effet est dramatique d'abord pour Reagan lui-même qui semble y avoir cru: l'homme est ébranlé. Ensuite pour son successeur au nom duquel il a cru pouvoir s'engager en proposant un moratorium de dix ans dans le déploiement de l'IDS. Comme l'a écrit Kissinger, « si le Président le plus populaire du siècle ne peut s'engager sur le déploiement, comment peut-on croire qu'un successeur le pourra dans dix ans d'ici ? ». L'après-Reagan n'a pas commencé et le prochain président ne pourra sans doute par renier aisément l'héritage, mais Gorbatchev a commencé

déjà de le ficeler grâce à son excellente connaissance des ressorts du Congrès et de l'opinion aux Etats-Unis. Il pourrait bien tenter auprès de ces derniers, ce que Brejnev avait essayé sans succès auprès des opinions d'Europe occidentale. D'ores et déjà, il sera très difficile aux négociateurs américains de Genève de revenir sur ce que Reagan a donné l'impression de consentir.

A partir de Reykjavik, la tactique soviétique est en mesure de rebondir dans deux directions au moins; toutes deux en Europe (et accessoirement en Asie).

La première, justifiée par la dramatisation qui l'autorise à des contre-mesures, est de continuer à jouer sur l'« asymétrie ». Dès sa conférence de presse de Reykjavik - ce qui montre la « préméditation » - Gorbatchev a indiqué que ces contre-mesures seront « asymétriques et différentes » de l'IDS. Plus celle-ci est globale, plus celles-là seront localisées.

Il s'agit par exemple des armes à courte ou moyenne portée, SS-21, 22 et 23, qui rendent moins importantes les SS-20 et dont les forces de l'OTAN ne possèdent pas d'équivalent. Elles suffisent à couvrir l'Allemagne fédérale ! La seconde, ouverte par la dite « consolidation des acquis de Reykjavik », est d'acculer la France et la Grande-Bretagne comme il a été possible d'acculer Reagan. Gorbatchev a d'ailleurs pointé le bout du nez en acceptant de mettre entre parenthèses les forces de ces deux pays. Il sait trop bien quelle serait la réaction des opinions dans ces pays ou chez leurs alliés au cas où elles apparaîtraient comme les seules forces échappant à un train de mesures du démantèlement nucléaire en Europe !

Au total, c'est donc toujours la différence des approches qui fait problème. Le danger est moins global, comme tend à l'accréditer la philosophie de l'IDS, conviction qui arrange Moscou qui fait tout pour que Reagan continue dans cette ligne, que régional: les armes à portée plus courte devraient nous y ramener au plus vite.

L'inquiétude de Kissinger à cet égard est pleinement justifiée: « la maîtrise des armements tourne à un jeu des nombres qui obscurcit la réalité de l'équilibre militaire et menace notre capacité à réaliser des progrès sur les questions géopolitiques qui sont au cœur des tensions Est-Ouest. Or si ces causes géopolitiques de tension reviennent rituellement sur l'agenda des chefs de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères, aucune proposition sérieuse de règlement n'est sur la table » (à « Newsweek », 13 octobre 1986).

Y. LA MARCK

CODE DE LA NATIONALITÉ

Insertion ou explosion

Royaliste: Dans quelles circonstances « France Plus » a-t-elle été fondée ?

Areski Dahmani: Notre organisation s'est créée dans un processus d'analyse et de réflexion sur l'immigration et le racisme, il y a maintenant un an et demi. On voulait aller très loin et poser correctement le problème. Nous sommes donc arrivés au constat suivant: à l'heure actuelle, il y a entre un million et un million et demi de jeunes issus de l'immigration qui sont français et qui ont par conséquent, à 18 ans, le droit de vote. Nous avons donc décidé d'utiliser la carte d'électeur comme un moyen de négociation pour infléchir les discours politiques. Nous avons alors mené une campagne sur les droits civiques à travers toute la France pour inscrire ces jeunes sur les listes électorales. Les régionales et les législatives du 86 ne sont qu'un point de départ. Le bilan nous le ferons pour les municipales de 89 car, dans un certain nombre de villes, les jeunes de la seconde génération représentent jusqu'à 10%, et 10% dans une municipalité, cela pèse. A plus long terme, cela revient à dire: nous n'avons pas envie de remettre notre destin dans les mains des autres puisqu'on est là, on a choisi la France, on vit en France, notre bled c'est la France, donc il faut participer à la gestion économique, sociale et politique de ce pays. On est partie intégrante de la France avec bien sûr le respect de nos différences, de notre culture, etc. Et pour y parvenir, il faut participer, il faut créer les conditions pour que des jeunes arrivent au niveau municipal, régional et législatif.

Notre nom l'indique, nous voulons apporter quelque chose en plus à la France. Il faut pour cela modifier aussi l'esprit des Français pour ce qui concerne l'immigration.



■ Un débat à Radio Beur entre Simone Weil et Areski Dahmani (Photo P. Damien)

Royaliste: Comment vous situez-vous par rapport aux autres mouvements antiracistes comme le MRAP, SOS-Racisme, etc. ?

Areski Dahmani: Le MRAP ou la Ligue des Droits de l'Homme sont de grandes organisations, avec leurs propres réseaux, leur propre histoire qui ont fait beaucoup dans la lutte contre le racisme, on ne peut donc être qu'en accord avec elles. Par rapport à SOS-Racisme, nous avons été très clair dès le départ. Dans la mesure où ce mouvement répondait à un besoin très précis de la jeunesse et créait une dynamique à l'échelon national, puis européen et enfin international, nous les avons soutenus, mais nous, nous voulions faire reculer le racisme autrement.

Cela dit, au bout d'un moment, il a fallu mettre les choses au clair avec l'organisation d'Harlem Désir, qui intervenait à tous les niveaux, contre l'atteinte aux droits de l'Homme en URSS par exemple, et particulièrement sur la situation des juifs, mais qui ne réagissait pas à ce qui se passait en Israël, par rapport aux droits des Palestiniens occupés. Cela nous paraissait comme une

incohérence. Ceci dit sans intentions polémiques, je suis convaincu qu'un certain nombre des dirigeants d'SOS-Racisme sont de bonne foi et de bonne volonté mais, bien entendu on ne peut empêcher un certain nombre d'autres de faire pression, voire de manipuler par derrière, quand la situation les gêne par rapport à leurs engagements personnels.

Royaliste: Votre organisation regroupe donc essentiellement de jeunes immigrés arabes de la seconde génération, des « Beurs »...

Areski Dahmani: L'originalité de « France Plus » par rapport au mouvement associatif traditionnel est d'avoir essayé de régler un problème de fond, lié à l'histoire, entre l'immigration d'origine économique et l'immigration politique. Pour être plus précis, si nous prenons les immigrés maghrébins il y a ceux qui sont venus en France pour trouver du travail, mais il y a aussi les Français-musulmans (ou encore, plus colonielement parlant, ceux qu'on appelait les « Harkis »). Il y a eu un besoin de part et d'autre, puisque ce processus a été mené

Albin Chalandon prêt à transiger sur la question du serment, le Conseil d'Etat donnant un avis défavorable à deux dispositions essentielles qui réduisent les possibilités de devenir Français par mariage, ou par naissance sur le sol français... les aberrations les plus voyantes du projet de réforme du code de la nationalité semblent devoir être gommées. Le débat au fond ne doit pas être escamoté pour autant.

de pair avec des enfants de Français d'origine maghrébine et des jeunes issus de l'immigration, d'oublier les querelles du passé, de se serrer les coudes face aux agressions de toutes sortes dont nous sommes victimes dans la rue, à l'école ou sur notre lieu de travail et de nous unir à la base pour résoudre nos problèmes. C'est un défi pour nous que de réunir ces deux jeunesse.

Royaliste: Compte tenu du contexte dans lequel le projet de réforme du code de la nationalité a été élaboré, les différentes mesures qui le composent (et notamment le serment) n'ont sans doute pas été une surprise pour vous ?

Areski Dahmani: Non, car ce code, nous le suivons depuis le premier jour, c'est-à-dire depuis qu'il a été inscrit dans la plate-forme électorale UDF-RPR. Depuis, et d'une manière constante, nous sommes intervenus pour sensibiliser à la fois l'opinion publique, les partis politiques, les églises et montrer que cette réforme était extrêmement dangereuse.

Nous avons également pris contact avec tous les services chargés par le premier ministre de travailler sur ce projet. A l'époque il n'était pas question du serment, seul M. Mazeaud, député RPR en parlait.

En revanche, à la rentrée, on nous a fait comprendre qu'il y avait eu des pressions pour intégrer le serment.

La démarche de la Chancellerie, pour faire passer son projet, nous semble évidente. Il s'agit d'inclure quelque chose de particulièrement inadmissible afin d'en faire l'objet central d'une négociation et de céder ensuite, pour que le reste du projet apparaisse comme

modéré et consensuel. Le recul du gouvernement sur cette partie du projet ne pourra donc être considéré comme une victoire. Il faut aller au fond des choses: le projet de réforme remet en cause le critère fondamental de définition de la citoyenneté, celui du sol. C'est très grave.

Mais entrons dans les détails. Le gouvernement nous dit: les jeunes immigrés, par le principe d'accession automatique à la citoyenneté française dès lors qu'ils étaient nés en France, devenaient Français sans le savoir, ou au contraire, par manque d'information restaient étrangers malgré eux. L'idée est donc que cette accession doit être décidée en conscience. Cette plus grande autonomie accordée aux personnes nous paraissait intéressante.

Cependant, la lecture du projet montre que l'intention du législateur est autre. Dans l'ancien code, l'article 23 déclarait français un enfant né en France de parents nés dans les anciennes colonies avant leur indépendance. Le nouveau code supprime cette disposition pour les enfants à naître. De même l'article 52, qui permettait aux enfants nés en France de parents étrangers de réclamer la nationalité française est abrogé sans commentaire. C'est bien le principe du droit à la nationalité française du fait du sol - *jus soli* - qui est remis en cause. C'est seulement à l'âge de 16 ans que pourra se faire la demande de nationalité française. Cela signifie qu'entre 0 et 16 ans les enfants seront dans une position incertaine et perdront là une sécurité psychologique quant à leur future nationalité, une stabilité qu'auront leurs camarades d'école...

Voyons maintenant l'article 44 qui est celui qui présente le plus d'intérêt et concerne davantage les jeunes. Précisons d'abord que la révision du code est essentiellement dirigée contre l'immigration maghrébine. Depuis qu'on débat du projet, on parle souvent des Maghrébins, parfois des Noirs, mais jamais des Asiatiques. En ce qui concerne ces derniers, il s'agit de la première génération qui fuit un régime communiste ou en passe de le devenir. Ce sont donc des gens qui sont plus tentés de voter à droite. L'intégration des maghrébins en revanche est vécue comme une menace pour l'identité fran-

çaise. Mais surtout les enfants d'immigrés maghrébins nés en France, ces jeunes des Minuettes, de Marseille ou de la banlieue parisienne, s'ils ne se désintéressent pas du vote (à l'image de nombreux jeunes Français) au moment de leur majorité, ont plutôt tendance à voter à gauche du fait de leur environnement social. C'est là la raison la plus profonde de la révision du code.

Ce calcul politicien est particulièrement visible en ce qui concerne les présidentielles. Le Pen a attiré vers lui 10% de l'électorat grâce à son discours sur l'immigration et la sécurité. Si le RPR arrive à récupérer ces 10% en reprenant à son compte les arguments de Le Pen ce n'est pas inintéressant. D'où le discours et les réformes bâclées sur l'immigration, la sécurité, la drogue...

Royaliste: Revenons-en à l'article 44.

Areski Dahmani: Quelles sont les nouvelles dispositions ? Le jeune doit faire une demande entre seize et vingt ans. Jusqu'à 18 ans il lui faut l'autorisation des deux parents. Cette demande est faite auprès de l'autorité judiciaire qui dispose du délai d'un an pour s'opposer à cette demande... Pourquoi ce délai ? Réponse des autorités qui n'est pas dans le code: le greffier doit se retourner, faire son enquête, etc. Je vous laisse le soin d'apprécier la situation dans laquelle il va se retrouver, en fonction de quels éléments il prendra sa décision et donnera sa réponse. Pendant cette année d'attente, quel sera le statut du jeune demandeur ? Ce n'est pas dit dans le code. Cela veut dire, en vérité, qu'il est expulsable à tout moment. C'est dire le flou juridique qui entoure ce nouveau code.

Ensuite il y a cette idée de l'autonomie des personnes. Pourquoi l'autorisation des deux parents ? Parce que c'est un frein supplémentaire. On sait que les parents n'acceptent pas facilement l'intégration des enfants, surtout pour les filles. Résultats de ces barrières nouvelles à l'acquisition de la nationalité ? Des conflits familiaux. Une marginalisation accrue. Une frange de la population destabilisée. L'enjeu c'est l'intégration ou non et l'insertion sociale des 2ème et 3ème générations. Le devoir d'un gouvernement courageux

est de présenter un projet ambitieux pour résoudre ce problème.

Royaliste: Que proposez-vous ?

Areski Dahmani: Dans la négociation avec les pouvoirs publics, nous avons réclamé qu'une vaste campagne d'information soit menée, avant toute réforme du code de la nationalité, pour faire connaître aux enfants d'immigrés leurs possibilités actuelles d'obtention de la nationalité française. Nous avons demandé au gouvernement de mettre à la disposition des municipalités un formulaire simple qui dirait en gros: «à partir de ce jour je déclare que je suis Français et que l'on peut me comptabiliser dans les statistiques françaises», et que le jeune issu de l'immigration et né en France pourrait remplir et signer. Il ferait dès lors un acte conscient, il y aurait une démarche personnelle. Et dès qu'il remettrait le papier, il serait français.

En revanche, il est certain que le code en vigueur actuellement est à revoir. Actuellement il faut résider en France depuis cinq ans, puis on demande une tonne de papiers, l'attente dure deux ou trois ans pour avoir une réponse... C'est difficilement supportable. Pourquoi ne pas inverser la démarche et s'inspirer de l'exemple canadien, où l'Etat, après un certain temps de résidence, propose la naturalisation. C'est un système intelligent qui responsabilise tout le monde et respecterait la dignité des gens qui travaillent en France. J'évacue bien sûr tout ce qui relève du pénal.

La réforme du code actuellement proposée peut créer une situation explosive, les jeunes de la deuxième génération sont déjà marginalisés. On sent que le nouveau code les marginalisera davantage encore. Alors, pour éviter qu'ils ne se réfugient dans n'importe quel extrémisme, il faut mettre sur pied un projet ambitieux qui les implique et toute notre action va dans ce sens. Je le répète, aujourd'hui on peut encore faire quelque chose, demain il sera trop tard. Il y a urgence.

propos recueillis
par Patrice Le Roué

Areski DAHMANI

Président de «France plus» et animateur de «Radio-Beur», est né en Kabylie en 1950. Il réside en France depuis douze ans et est de nationalité française. Il est d'autre part enseignant d'économie à l'université de Paris XIII où il anime un séminaire sur le thème «Finances et stratégie internationale». Il est un des treize co-auteurs de l'ouvrage dirigé par J.-M. Chevalier «L'industrie en France» (Flammarion en 1983), a participé à l'élaboration de «L'échiquier Industriel» (Hachette 1984), est l'auteur d'un manuel de Comptabilité nationale et a enfin écrit «Le rôle économique de l'immigration en France» (IFDREP).

Utopies

La révolution et les pauvres

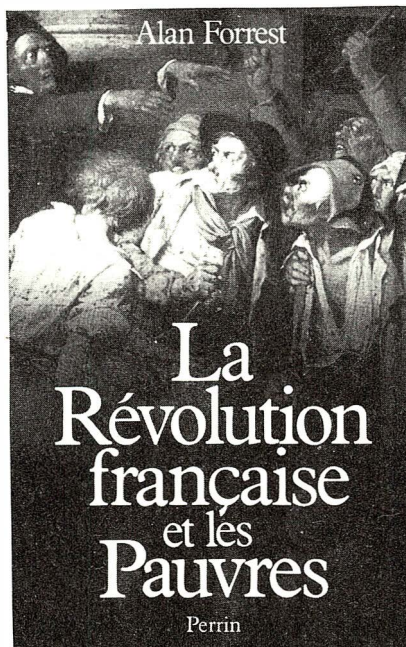
Il y a loin des intentions aux actes. L'ouvrage d'Alan Forrest nous montre que les généreux discours des révolutionnaires de 89 n'ont en rien soulagé la misère du peuple. Seul un étranger pouvait sereinement dresser un tel bilan, sans manichéisme, de ces dix années de bouleversements.

Alan Forrest enseigne l'histoire de la France moderne et contemporaine à l'université de Manchester. Il connaît donc bien la société d'Ancien Régime et il est sans illusion sur ce qu'elle était devenue à la veille de 89. Le rôle traditionnel de l'Eglise dans l'assistance aux pauvres est déjà remis en cause par la déchristianisation du pays. Les possédants voient de plus en plus le miséreux comme un objet de répulsion, et même de peur, alors que s'efface l'image du Christ souffrant sous les traits des plus humbles. Voltaire insinue même que la charité chrétienne engendre l'oisiveté et la paresse. Le « libéralisme » pointe son nez.

Le mérite d'A. Forrest est de signaler ainsi que la Révolution ne va pas détruire un système caritatif chrétien qui aurait fort bien fonctionné : nombre d'hôpitaux étaient près de la faillite et Louis XV comme Louis XVI durent intervenir pour subventionner des institutions classiques défaillantes. Les révolutionnaires vont se contenter de mener à son terme cette logique : ils vont tenter de rationaliser l'intervention de l'Etat central, au nom des grands principes des Droits de l'Homme et de l'Egalité.

Rien que de très beau dans ces aspirations - quoiqu'elles ne fussent pas exemptes d'une volonté certaine de contrôler un phénomène, la pauvreté, qui menaçait l'ordre social établi - et le Comité de Mendicité, les enquêtes qui concluent à un « droit à la subsistance », sont parmi les pages glorieuses de la

Révolution. Et cela même si une préoccupation majeure semble toujours prévaloir : extirper le christianisme de ce secteur, comme il le fut des écoles et de l'organisation sociale.



Mais en réalité, à quoi cela conduit-il ? Les hôpitaux perdent leurs ressources : fiefs, revenus de la terre, legs et héritages, dîmes. Les allocations de l'Etat, quand elles sont versées, ne tiennent pas compte de l'inflation. Les hôpitaux doivent subsister grâce à des expédients qui ne font que précariser les conditions de survie des malades.

Les projets d'assistance à domicile remplacent mal l'aide traditionnelle au sein des paroisses rurales, qui a disparu. Dans l'exaltation de l'an II, Barère a beau proposer la création d'un « Livre de Bien-

faisance », pour recenser les vieux agriculteurs qui pourraient percevoir une retraite, tout cela reste au stade des balbutiements. Les dépôts de mendicité deviennent de véritables prisons où les vertueux révolutionnaires emprisonnent tout ce qui dérange l'ordre nouveau : pauvres, aliénés, malades, prostituées, criminels, etc.

Les ateliers fondés en 1790 pour occuper les chômeurs ferment leurs portes en l'an III, après bien des désillusions : « là encore, la Révolution a failli à ses promesses », reconnaît Forrest. La situation dramatique des enfants abandonnés ne fait qu'empirer. L'armée de « volontaires », au-delà des clichés de l'enthousiasme des soldats de l'an II, est source de misère et d'amertume pour les jeunes paysans français.

Un bilan globalement négatif

La conclusion d'Alan Forrest est plutôt sombre. Ce sont les pauvres qui font les frais de la Révolution. Les nouveaux impôts sont plus lourds, les ruraux forment le gros des bataillons de la guerre, et sont bien souvent des victimes des tribunaux révolutionnaires : 28% des condamnés à mort de la Terreur sont des paysans, 31% des travailleurs urbains.

Par esprit de système, les révolutionnaires qui voulaient créer un Etat-providence avant la lettre, ne firent qu'aggraver le sort des plus misérables. Malgré ses lacunes, l'empirisme capétien, s'il avait pu jouer librement, aurait sans doute donné de meilleurs résultats.

Philippe DELORME

Alan Forrest, « La Révolution française et les pauvres », Perrin 1986, 288 pages, prix franco : 144 F.

Féminin

« Commentaires »

Soixante pages d'une lettre-journal éditée confidentiellement en 1933 sous la signature d'une jeune femme qui devait mourir un an plus tard au sanatorium, réimprimée dès lors avec une préface de Charles Du Bos qui avait passé au chevet de la mourante cinq jours d'une lumière déchirante. Voilà le mince ouvrage que « Critérion » propose aujourd'hui comme un « chef d'œuvre de la littérature féminine »...

C'est cela, et bien plus. Féminité, littérature et critères formels sont certes accomplis, mais aussi et du même élan transcendés dans l'« Enquête intérieure sur un amour brisé » à laquelle se livre la jeune femme au bord de la mort. L'acuité du regard accompagne et souligne avec une telle force les tourments du désir et l'angoisse du cœur qu'il les délivre dans toute l'acception du mot.

Il n'est pas de « commentaires » que nous puissions ajouter à ceux de René Crevel, Henri Focillon, Claudel, Valéry, Clara Malraux, Brassillach, Bourbon-Busset et Du Bos lui-même, que Jean Mouton, ami de Marcelle Sauvageot, réunit en dossier à la fin du livre. Mais l'énumération de ces noms et la diversité des horizons qu'ils symbolisent, de l'insurrection surréaliste à la mystique chrétienne, disent assez combien ce petit volume est un cristal dont la lucidité unifie les regards.

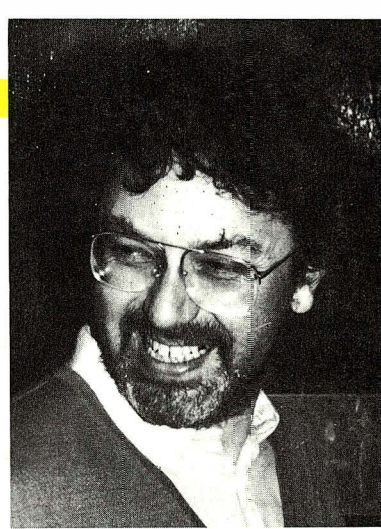
Une précieuse pierre de touche à l'authenticité de nos plus intimes sentiments.

Luc de GOUSTINE

Marcelle Sauvageot - « Commentaire », Ed. Critérion - Lib. A. Ardant Limoges, 1986, 100 p., prix franco 54 F.

La psychanalyse au risque de la Bible

Gérard Leclerc



Tous les lecteurs du premier livre de Marie Balmary, *L'homme aux statues*, se précipiteront sur ce second livre, *Le sacrifice interdit*, sans que leur intérêt soit déçu, d'autant qu'entre les deux la réflexion est poursuivie, développée dans le même axe fondamental. Au terme de *L'homme aux statues*, - il s'agissait de Sigmund Freud - l'auteur posait la question: «*En sommes-nous arrivés au point où les commandements de Moïse doivent être redécouverts comme une réalité nouvelle ?*». Pour Marie Balmary, la réponse n'était pas douteuse. Elle paraissait même d'une nécessité impérieuse, pour sortir la psychanalyse de ses impasses. Mais il y avait comme un interdit de tenter seulement la question. Le fondateur l'avait lui-même imposé. Il se faisait durement sentir, puisqu'une thèse universitaire, celle de notre auteur, pouvait être refoulée, pour avoir osé remettre en cause cet interdit qui scellait le passé et l'avenir.

Je ne puis oublier que c'est à propos du premier livre que j'eus avec Maurice Clavel mon dernier contact téléphonique: «*Leclerc, il faut que vous lisiez ce livre, toutes affaires cessantes. Dans notre combat intellectuel, il est d'une importance première...*» Je fus immédiatement conquis. Seule une psychanalyste (un ou une) pouvait mener à bien ce travail: grâce à la méthode, au repérage des symptômes, déterminer dans la vie même de Freud l'origine du blocage ou du bouclage du système freudien. Tout se rapporte à la faute du père, en l'espèce celle de son propre père, que le fondateur de la psychanalyse refoulait au point de transformer sa théorie de l'hystérie. Dans un premier stade cette théorie soutenait que «*La cause de l'hystérie réside dans la séduction précoce de l'enfant par un adulte du sexe opposé*» (Marthe Robert). Le deuxième stade correspond à l'invention de l'*Oedipe*. L'enfant séduit devient l'enfant séducteur, «*prêt à tuer son père pour posséder une mère ardemment convoitée*».

L'OEDIPE RECUSE

L'Oedipe permet à Freud d'innocenter son père Jakob de ses fautes. Mais il lui permet aussi de récuser toute religion en général, et surtout la sienne propre, celle de Moïse et de sa Loi. Le refus d'admettre la faute du père et sa transmission aboutit à *Totem et Tabou*. Le meurtre du père aux origines de l'humanité explique tous les rites des religions qui n'ont d'autre but que d'obtenir le rachat des fils en adorant l'ancêtre outragé. Pour Freud, Moïse lui-même a été tué par son propre peuple, parce qu'il incarnait le père haï et vénéré. L'hypothèse du meurtre initial permet donc de démontrer l'illusoire religieux.

Mais Marie Balmary conteste radicalement la thèse en alléguant la vie de Freud et le mythe même d'Oedipe curieusement amputé de la culpabilité du père, Laïos. Ce qui dénie la théorie de l'Oedipe récuse tout autant sa transposition à l'humanité tout entière. Du coup, l'interdit jeté sur la Bible est non seulement levé, mais il permet de surcroît de libérer la psychanalyse en lui ouvrant un prodigieux champ d'investigation. Ce second livre poursuit en positif, ce que le premier avait libéré en faisant sauter l'interdit. Il nous donne un accès psychanalytique à la Bible dont je crois pouvoir dire qu'il rendra beaucoup de services aux exégètes et aux théologiens. Sans doute pourrait-il être récuse s'il prétendait à une découverte exhaustive et unique d'un texte qui ne saurait être épuisé par aucune discipline. Ici ou là, on pourra faire des objections à Marie Balmary du point de vue de l'orthodoxie chrétienne. La dogmatique - pourvu qu'elle soit sérieusement et intelligemment interrogée - donne au texte une intelligibilité particulière qu'il est aussi téméraire de refuser par

principe. Je pense ici à la difficulté insurmontable qui consiste à comprendre le Christ de l'évangile hors des relations trinitaires. C'est pour le coup que son image risque de se figer en idole dans la conscience du croyant qui peut être un patient en analyse.

Mais la lecture psychanalytique tentée par Marie Balmary apporte tant d'attention minutieuse aux récits, elle révèle tant de détails précieux qui se sont trouvés occultés, en un mot cette lecture est d'une telle intensité qu'elle provoquera sans aucun doute des progrès nouveaux dans la compréhension de l'Écriture sainte. Je ne puis ici décrire fidèlement la démarche. Il faut la suivre expérimentalement, telle que l'auteur nous l'a décrite au terme de longues années de patientes analyses, allant d'une traduction à l'autre (celle de Chouraki étant privilégiée) pour débusquer l'impropriété d'un terme, préciser le sens caché d'une impropriété, renvoyer l'un à l'autre des symboles qui finissent par faire signe. Mais Balmary ne pouvait manquer dans son exigence absolue d'aller jusqu'à l'hébreu ou au grec des évangiles.

LA LIBERTÉ ET LA LOI

Les découvertes dont elle nous fait part sont stimulantes. Elles sont plus encore indispensables à notre vie, à notre respiration sociale. Un simple exemple. L'auteur nous restitue la lettre d'un passage de Matthieu que n'était pas encore occulté pour Blaise Pascal: «*Jésus-Christ est venu apporter le couteau et non pas la paix*». Le *couteau* et non l'épée: le couteau, c'est ce qui sépare «*l'humain de son père, la fille de sa mère, la belle-mère de sa fille*». Généralement, ce passage est interprété comme le manifeste de l'exclusivisme de l'adhésion au Christ. Sa lettre exacte conduit à un autre sens: «*Celui qui aime son père, mère, fils ou fille au-dessus du fait de la séparation en deux... n'est pas digne de moi*». En d'autres termes, l'amour fusionnel qui nie la distinction, la relation exclusive qui nie l'altérité doivent être récusés. Le véritable amour ne méconnaît pas l'affrontement nécessaire, il le suppose. Il y a ainsi une dialectique de la liaison, du lier, qui passe par le délier pour aboutir au relia.

Thérèse d'Avila donnait l'avertissement: «*Ne croyons pas que nous entrerons au ciel avant d'être entrées dans notre âme*». Abraham reçoit équitement le même ordre d'en haut. Il faut d'abord qu'il aille vers lui pour aller vers Dieu. Il me semble que ceci devrait être entendu dans le milieu traditionaliste qui refuse aujourd'hui par principe la liberté religieuse dans le corps social; au nom d'une conception fusionnelle du rapport à Dieu. Mais il ne faudrait pas conclure de cela que la nécessaire émancipation de la personne conduit à la négation de la Loi. La redécouverte de la genèse et du récit de la chute conduit Marie Balmary à des conclusions tout aussi actuelles: «*Au moment où nous sommes en passe de pouvoir, non plus créer la vie, mais la produire comme objet du monde, j'ai voulu contribuer selon mes possibilités à la réflexion qu'il nous faut mener sur cette donnée nouvelle. La conscience humaine ne s'est pas fabriquée par possession et maîtrise mais par dépossession et délivrance. Tout être qui est conduit au langage sans pouvoir se l'approprier librement, qui ne peut habiter seul son propre nom, est condamné à la violence. Dans la Genèse, Eve croit avoir fait seule un enfant, sans Adam... Or ce fils sera un malheureux, un meurtrier*». Rien de plus pertinent ne peut être opposé à Elizabeth Badinter. Notre avenir - de liberté ou de perte - est inscrit dans la Genèse.

Gérard LECLERC

Marie Balmary: «*Le sacrifice interdit. Freud et la Bible*», Grasset. Prix franco: 107 F.

Kalachnikov

Un terroriste ordinaire

Qui sont les poseurs de bombes d'aujourd'hui ? Patrick Meney nous offre un portrait crédible et effrayant d'un tueur libanais.

Recruté au hasard, à l'âge de 13 ans, par des combattants palestiniens, parce qu'il était d'un quartier de Beyrouth plutôt que d'un autre, Marwan entre en guerre en 1975. Avant cela rien n'aurait pu le différencier d'un lycéen français d'aujourd'hui. D'un père musulman et d'une mère chrétienne, les questions religieuses lui étaient indifférentes. La plage, les copains, une mère aimante, Marwan a connu une réelle douceur de vivre, malgré une certaine pauvreté, avant qu'une guerre civile où il n'a jamais rien compris ne le happe. 11 ans après, le jeune Libanais est devenu un tueur-fonctionnaire, appointé par la milice Amal pour tuer chaque jour un ou deux de ses compatriotes qui osent encore passer la ligne de démarcation entre le Beyrouth chrétien et le Beyrouth musulman... Demain peut-être il transportera une bombe chez nous, il a été contacté pour cela. Comment en est-il arrivé là ?

Excellent journaliste, Patrick Meney a patiemment enregistré les tristes confessions de cet être frustré qui a tué des dizaines, des centaines d'hommes, femmes et enfants, ennemis du jour, parfois amis d'hier, voire ses voisins, et même un vieillard qu'il tenait pour son père adoptif. Car lorsque l'on est pris dans l'engrenage du meurtre sur commande, il semble que rien ne puisse arrêter la descente vers l'abjection totale. C'est du moins ce que pense Marwan qui estime n'avoir jamais eu le choix et se poserait presque en victime.

Et si c'était vrai ? Demain



peut-être, nous aussi, nous pourrions devenir des tueurs fous. Ce document-choc se termine par une courte réflexion sur l'agressivité qui est naturellement en chacun de nous et qui peut se révéler pour une raison ou pour une autre dans les nations les plus civilisées. La tragédie du stade du Heysel à Bruxelles le 27 mai 1985 est là pour nous le rappeler. Meney compulse fébrilement les faits-divers de ces dernières années, et nous livre ses appréhensions. Il est tout à fait vrai que l'on ne ressort pas intact de cette lecture.

Paul CHASSARD

Patrick Meney, « Même les tueurs ont une mère », La Table ronde 1986, 248 pages, 99 F franco.

Expo

Le réalisme spirituel de Bissière

Avec ses élèves (Manessier, Bazaine, Le Moal entre autres) Bissière s'est imposé au lendemain de la seconde guerre mondiale en réaction contre les excès desséchant de l'abstraction. Depuis vingt ans aucune exposition n'avait été consacrée à ce peintre majeur de l'Ecole de Paris, mort en 1964.

Saluons donc ce bel aperçu au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris (1) et l'excellente idée des organisateurs de forcer le regard à remonter le cours de l'œuvre, à passer des dernières peintures aux premières, rappelant ainsi que toute création est conquise sur les influences et sur elle-même. Or les premières influences sont nettement abstraites: Bissière se glisse jusqu'en 1940 entre Cézanne, Picasso, Braque, Gromaire. C'est en 1947, à la galerie Drouin, que le public découvre qu'un jeune homme de 60 ans vient de renouer avec la sensation, le réel, l'émerveillement, la fraîcheur, la spontanéité.

Eloigné de Paris, revenu aux lieux de son enfance, Bissière ne cesse dès lors, nu et pauvre, d'exalter en touches vives et savamment composées, fourmillantes, les moments d'une journée, les lieux privilégiés, le jeu des saisons (avec une prédilection pour les saisons de passage: printemps et automne), la lumière réunie du monde et de l'âme. Sa peinture se fait franciscaine et, ensemble, classique, elle maîtrise l'émotion. Pudique, Bissière ne s'abandonne jamais au pathos expressionniste. L'inquiétude a beau parfois succéder à la joie, les tons s'assourdissent en bruns ou en noirs, la volonté n'en impose

pas moins au tableau une stricte et discrète composition physique et morale: il y va, semble penser Bissière, de sa crédibilité.

Les leçons des impressionnistes

Pour l'essentiel donc, cette œuvre quadrille le monde; et les lignes, échappant à la sévère géométrie, tremblent d'émotion, comme les touches auxquelles elles répondent et dont elles soulignent la valeur. Un tableau de Bissière est un filet de pêcheur jeté sur la lumière; et son miracle, c'est cette densité ouverte où passe comme une action de Grâce, le bonheur d'être au monde dans la fraternité des éléments et leur simplicité.

Paysagiste non figuratif, Bissière a médité les leçons de Corot et des impressionnistes, qu'il a placées au service du silence où culmine dans les dernières toiles son aventure intérieure. Il témoigne, pour notre plus grande joie, que l'intelligence n'est rien sans la chair du monde et le cœur de l'homme.

Alain FLAMAND

(1) Jusqu'au 16 novembre.

**Aidez-nous par
votre adhésion à la N.A.R.**

Notre souscription

Il y a urgence ...

MERCREDIS DE LA
N.A.R.

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans les locaux du journal (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4ème étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (entrée gratuite), elle s'achève à 22 heures. Un buffet chaud amical est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 20 F).

Mercredi 12 novembre - A peine sortie de la guerre de Cent Ans, une France médiévale et chevaleresque se lance, bardée de fer, sur les chemins de l'Italie. C'est cette chevauchée que décrit Ivan CLOULAS dans son dernier livre « Charles VIII et le mirage italien ».

Historien érudit et conteur de talent Ivan CLOULAS, conservateur en chef aux Archives nationales, viendra nous présenter son livre en illustrant son propos par une projection de diapositives.

Mercredi 19 novembre - « Racisme », « antiracisme », il suffit aujourd'hui d'ouvrir n'importe quel journal pour y trouver plusieurs fois par page, ces mots. Mais que recouvrent réellement ces concepts ? Pierre-André TAGUIEFF, chargé de recherche au CNRS, conférencier à l'Ecole des Hautes Etudes, dans sa conférence « Racismes et antiracismes » montrera comment il faut faire passer le débat des controverses idéologiques à une approche scientifique du problème.

P.A. Taguieff a collaboré à l'ouvrage qui vient de paraître sous la direction d'André Béjin et Julien Freund : « Racismes antiracismes ».

Mercredi 26 novembre - Lorsqu'en 1974 André Malraux nous écrivait et terminait sa lettre en formulant des vœux pour le succès de la N.A.R., nous ne nous doutions pas qu'il disparaîtrait deux ans plus tard et que le dialogue engagé serait brutalement interrompu. A l'occasion du 10^e anniversaire de cette mort Alain FLAMAND viendra nous parler du « Gaullisme d'André Malraux ». Conférence suivie d'un débat.

Mercredi 3 décembre - Avec la parution de son troisième tome, la gigantesque biographie que Jean LACOUTURE a faite du Général de Gaulle est maintenant achevée. La critique a été unanime et n'a pas tari d'éloges : il s'agit d'une œuvre magistrale qui fera date. C'est le dernier volet de cette « somme inégalée » que Jean LACOUTURE viendra nous présenter.

Mercredi 10 décembre - François FURET est l'un des historiens qui a le plus contribué à remettre en cause la vision « marxiste » de la Révolution française. Cela n'a pas été sans polémiques et débats difficiles. Avec son ouvrage « La gauche et la Révolution au milieu du 19^e siècle » qu'il viendra nous présenter il nous donne une approche intéressante qui vient à son heure à la veille du bi-centenaire de la Révolution.

EMISSION « DROIT DE REPONSE »

L'émission « Droit de réponse » de Michel Polac sera notamment consacrée à la question de la Révolution française et au regain d'intérêt, actuellement constaté, pour l'idée monarchique. Bertrand Renouvin participera à cette émission qui sera projetée le 22 novembre à 22h15 sur TF 1.

Si, aujourd'hui encore, je réaborde la question de nos soucis financiers, ce n'est pas de gaieté de cœur et je préférerais consacrer ces lignes à des sujets plus intéressants !

Mais il est un fait que les échéances de la fin de l'année approchent et que traditionnellement nous ne « bouclons » notre budget que grâce à la générosité de nos lecteurs.

Cette année c'est 30 000 F qui nous font défaut pour équilibrer et qui nous sont nécessaires avant la fin du mois de décembre. La souscription lancée il y a quelques semaines nous a rapporté pour l'instant un peu plus de 10 000 F. C'est cette différence qu'il nous faut absolument combler et ceci assez rapidement.

Nous publions ci-dessous une nouvelle liste d'amis qui nous ont envoyé leur participation et que nous remercions vivement de leur aide. C'est vers ceux qui ne se sont pas encore manifesté que je me tourne en leur demandant de répondre à cet appel.

Votre participation est à adresser à l'ordre de « Royaliste » en précisant « pour la souscription ».

Yvan AUMONT

LISTE DE SOUSCRIPTEURS

B.N. Piris 50 F- D.L. Thomas 200 F- V. Perrussel 110 F- V. Partiz 110 F- F.H. 70 F- Said Ahmad 200 F- I. Minoret 300 F- P. Forest 100 F- F. Wollbrecht 100 F- A.M. Boivin 120 F- P. Birolleau 90 F- M. Cohen 120 F- Mme Auboyneau 100 F- L. Spadien 90 F- J.P. Richez 10 F- F. Burnat 150 F- P. Clavel 60 F- J.P. Degrave 130 F- P. Durbise 120 F- Chedli Yamed 150 F- P. Girard-Augry 20 F- J. Pierre 90 F- A. Quiles 100 F- D. Ferrat 500 F- René Girard 200 F- B. Savouron	120 F- G. Leclerc-Gayrau 50 F- G. Vilier 130 F- J. Richard 100 F- M.P. Chaille 125 F- P. Richard 70 F- J.N. Pasqueron 115 F- L. Ratheau 50 F- P. Dolot 130 F- B. Chantreault 100 F- J. André 150 F- A. Mercier 700 F- O. Limondin 114 F- Mme Périchon Bastaire 200 F- D. Rietsch 120 F- Mlle Lacour 60 F- C. Trépier 145 F- E. Ozenne 40 F- A. Fincato 55 F.
---	--

Total de cette liste 5 864 F
Total précédent 5 254 F
Total général 11 118 F

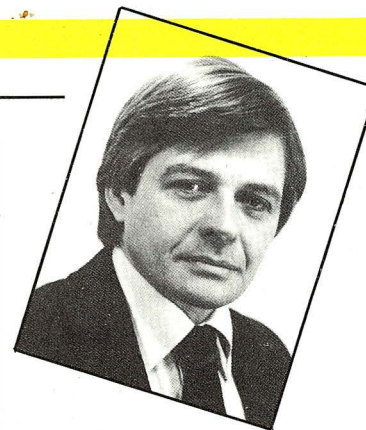
demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et les brochures que nous avons publiés, remplissez le bulletin ci-dessous **sans engagement de votre part**.

Nom
Prénom
Année de naissance Profession ou études
Adresse

désire recevoir **sans engagement de ma part** une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à retourner à :
« Royaliste », 17, rue des Petits-Champs 75001 PARIS.

Coexister dans les crises ?



Que de confusions dans la stratégie, que de retournements dans la tactique ! Face au terrorisme, face aux Etats qui l'encouragent ou l'organisent, le Premier ministre avait parlé d'une guerre impitoyable. Ces paroles martiales semblaient annoncer des représailles économiques, voire des actions meurtrières, et certains jusqu'au-boutistes souhaitaient que nous allions bombarder Damas.

Eh bien, ce n'était pas ça du tout. Dur entre les durs, Charles Pasqua s'est félicité fin octobre de la «réelle collaboration... établie entre les services de sécurité français et syriens», tandis que la presse annonçait la signature prochaine de contrats de vente d'armes et d'accords financiers entre la France et la Syrie. Faisant suite à la ferme mise au point du Président de la République, la cascade des démentis et de demi-aveux (nous ne vendrions que des armes défensives) n'a pas dissipé le malaise de la majorité et de l'opinion. Pourquoi cette solidarité retenue avec la Grande-Bretagne, qui a établi la responsabilité syrienne dans la préparation d'un attentat, alors que nous avions proclamé haut et fort la nécessaire coopération internationale contre le terrorisme ? Dans le souci parfaitement justifié d'obtenir l'arrêt des attentats en France et la libération des otages, avons-nous consenti à des marchandages infamants, sommes-nous en train de ruiner la cohérence de notre politique extérieure ?

RIVALITE

Parce que les faits ne peuvent encore être clairement établis, parce que leurs conséquences ne sont pas encore mesurables, le bilan de l'activité gouvernementale au Proche et au Moyen Orient est prématuré. Il est cependant possible, à partir du cas de figure que nous avons sous les yeux, de se livrer à une réflexion prospective sur la coexistence. Il ne s'agit donc pas de soupeser les risques d'un conflit entre François Mitterrand et Jacques Chirac, mais de s'interroger sur les rôles respectifs d'un Président et d'un Premier ministre de couleur politique différente face à une situation de crise.

Chef d'une majorité élue sur un programme économique et social, le Premier ministre a pour tâche de le mettre en œuvre. Son domaine est celui de la réforme gestionnaire, sa perspective est celle du court et du moyen terme. L'expérience de sa fonction sous la 5ème République et l'analyse de son emploi du temps quotidien montrent qu'il ne peut faire autre chose. Pourtant, dans une situation de coexistence, le Premier ministre est incité à dépasser le cadre normal de ses fonctions puisqu'il lui faut démontrer qu'il a une stature de chef d'Etat et qu'il peut avantageusement remplacer celui qui est en place.

Faut-il s'accomoder de cette logique de la rivalité, et accepter que le domaine présidentiel soit investi en partie ou en totalité ? Assurément non, pour des raisons de fond que nous avons souvent exposées : le chef d'un camp ne peut prétendre assurer tout ou partie de la fonction arbitrale. Assurément non, à cause des impératifs propres à la diplomatie et à la politique de défense. L'une et l'autre s'inscrivent nécessairement dans le long terme : le Premier ministre a besoin de résultats immédiats. L'une et l'autre supposent l'indépendance de conception et d'action : le Premier ministre est soumis très directement à la pression des groupes d'intérêts. L'une et l'autre doivent échapper aux passions partisans, dans lesquelles le Premier ministre est chaque jour impliqué.

A maintes reprises, nous avons souligné le paradoxe de la fonction présidentielle, et les ambiguïtés auxquelles il conduit. Plus ou moins lié à son ancien parti, plus ou moins contraint d'envisager sa réélection ou d'organiser sa succession, le Président de la République ne peut être pleinement le représentant de tous les Français, l'arbitre de leurs conflits, l'homme du long terme. Point d'ambiguïté en ce qui concerne le Premier ministre : il faut à tout prix que sa majorité remporte les législatives, il faut à tout prix qu'il gagne la bataille des présidentielles. Une crise diplomatique surgit-elle ? Il risque de la résoudre de façon spectaculaire et artificielle, au risque de compromettre un projet de plus longue haleine. Un choix doit être fait en matière de défense ? Il

sera tenté de céder aux exigences de tel ou tel milieu militaire. Un tournant délicat s'impose-t-il en politique étrangère ? Il risque de torpiller l'opération par crainte de difficultés dans sa majorité et de mécontentement dans l'opinion...

Dans ce scénario, je n'oublie pas le Président de la République. Celui-ci ne peut être un élément passif ou neutre face au jeu de son rival. Sans noircir le tableau, on peut envisager un chef d'Etat qui serait candidat à sa propre succession avant l'heure, et qui passerait son temps à tendre des pièges à son Premier ministre. Dès lors, plus d'arbitrage, plus de souci de la durée, ni l'indépendance puisque le Président ferait la politique de sa clientèle.

PERMANENCE

Ces hypothèses rencontrent déjà la réalité en un certain nombre de points, que l'avenir proche permettra de préciser. Si François Mitterrand a la sagesse de ne pas faire acte de candidature, la précipitation et les improvisations diplomatiques de son Premier ministre montrent qu'il faut prendre au sérieux les dangers soulignés. Non pour condamner la coexistence, ce qui serait contraire à l'esprit des institutions, mais au contraire pour la fonder sur des principes solides, à partir de ce qu'elle suggère. Si nous voulons que le Président remplisse sa fonction et soit le garant de l'essentiel, si nous voulons que le Premier ministre remplisse sa tâche sans usurpations continues, il faut que leurs domaines respectifs soient plus nettement distingués, ce qui suppose une «toilette» du texte constitutionnel. Mais il faut aussi et surtout garantir la permanence du chef de l'Etat et mettre sa fonction à l'abri des rivalités politiciennes.

Tel est le propre de la monarchie. Loin d'être une mode amusante ou l'effet d'une nostalgie, elle représente l'issue, réaliste et démocratique, aux conflits actuels et potentiels qui affectent l'Etat et menacent le pays.

Bertrand RENOUVIN